

Cher(e) Délégué(e),

Vous trouverez tout d'abord deux **fiches pratiques sur l'accueil des saisonniers**, qui nous sont apparues d'une grande utilité compte tenu de l'actualité.

[L'une émane de notre Direction SST](#) (Santé Sécurité au Travail), [l'autre du Gouvernement \(DGT\)](#).

Les services SST de la MSA continuent à mettre en vigilance les acteurs professionnels sur la prévention des travailleurs saisonniers, ainsi que les problématiques d'hébergement sur lesquelles le corps de l'inspection du travail a été sensibilisé.

Ensuite, pour votre bonne information, il a été mis en place depuis le 11 mai une carte des lieux de test virologique (RT-PCR) du coronavirus. Ainsi via [Sante.fr](https://sante.fr), vous pouvez retrouver tous les points de prélèvement des tests virologiques (RT-PCR) autour de vous : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>

Par ailleurs, nous vous informons qu'il a été soumis à la validation des Comités de protection sociale de la CCMSA du 28 mai le **principe d'un dispositif national de la MSA visant à accompagner les entreprises de moins de 50 salariés en matière de prévention des risques professionnels liés au contexte du Covid 19**.

Il s'agit de proposer un cadre national à la mise en place d'une démarche de prévention tenant compte de la protection contre le COVID en milieu professionnel et du financement de mesures barrières durables. Cette aide repose sur un formalisme simplifié privilégiant la relation de conseil et l'accompagnement (par téléphone ou in situ) entre les préventeurs (Conseillers en Prévention, Médecins du travail, Infirmiers en santé au travail) et l'entreprise ou l'exploitant et comprenant des mesures de prévention et de protection collectives permettant de limiter l'exposition des travailleurs au risque biologique Covid 19, ainsi qu'une aide financière.

Une communication institutionnelle quant aux modalités applicables de ce dispositif, et notamment son montant, est prévue dès le 2 juin.

Vous remerciant une nouvelle fois de votre soutien précieux,

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pascal Cormery, Président de la MSA